

SANTÉ AVOIRS CARRIÈRE

L'ESSOR DE LA DURABILITÉ

UN ENJEU ET UNE
OCCASION POUR 2019



INVENTER L'AVENIR, AUJOURD'HUI



À bien y penser, la durabilité n'a rien de nouveau. De plus, elle partage de nombreuses similitudes avec le concept bien connu de placement à long terme, auquel ont adhéré Benjamin Graham et David Dodd après la Grande Dépression (tout comme le concept de placement axé sur la valeur).¹ Toutefois, les choses ont changé. Comme nous sommes de plus en plus nombreux à vivre sur Terre, nous sommes en train d'épuiser des ressources non renouvelables qui, auparavant, semblaient intarissables (notamment le pétrole et le gaz) et devons gérer des ressources qui demeureront inépuisables seulement si leur utilisation est restreinte (forêts).

Depuis plus de dix ans, nous avons observé, en réponse à ce changement, une hausse graduelle de la demande pour de l'investissement durable, ainsi que pour l'offre de stratégies à cet égard et de règlements qui vont en ce sens. Ces trois aspects ont connu un essor en 2018, essor qui n'est pas près de s'arrêter de sitôt. La durabilité gagne en importance.

¹ Graham, B. et Dodd, D., *Security Analysis*, New York, McGraw-Hill, 1934.

QU'ENTEND-ON PAR « DURABILITÉ » ?

La durabilité, dans sa plus simple expression, signifie « qualité de ce qui est durable ». Cependant, la définition reconnue par une majorité de gens est la suivante : « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures². » En 2015, l'ONU s'est dotée d'objectifs de développement durable pour relever les défis auxquels le monde doit faire face en matière de population, de consommation et de ressources. Ces objectifs se fondent sur cette définition de durabilité et établissent un lien « gens, planète et prospérité³. »

Chez Mercer, nous sommes d'avis qu'une approche de placement dite durable, qui intègre des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ainsi que des enjeux systémiques plus vastes – comme les changements climatiques et le développement durable –, tout en faisant intervenir un actionnariat actif (gérance) a plus de chances d'entraîner des résultats, notamment mieux parvenir à assurer le versement de rentes. En pratique, cette approche peut se traduire, de la part des investisseurs, par un recours plus important aux stratégies de Mercer avec des cotes ESG supérieures ou une répartition d'actifs en fonction de stratégies axées sur la durabilité, dont les composantes sont des sociétés qui ont un mandat clair d'offrir des solutions aux enjeux sociaux et environnementaux⁴.

² Commission mondiale pour l'environnement et le développement. *Notre avenir à tous*, 1987, accessible sur le site https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf.

³ Programme des Nations Unies pour le développement. « Objectifs de développement durable de l'ONU », accessible sur le site <https://www.undp.org/content/undp/fr/home/sustainable-development-goals.html>.

⁴ Pour obtenir de plus amples renseignements sur notre point de vue sur l'investissement durable et responsable, consultez l'article *Le point sur les facteurs ESG* paru récemment : <https://www.mercer.ca/content/dam/mercercanada/north-america/canada/ca-2019-le-point-sur-les-facteurs-esg-environnementaux-sociaux-gouvernance.pdf?ca>.

LES INVESTISSEURS ADOPTENT LA DURABILITÉ

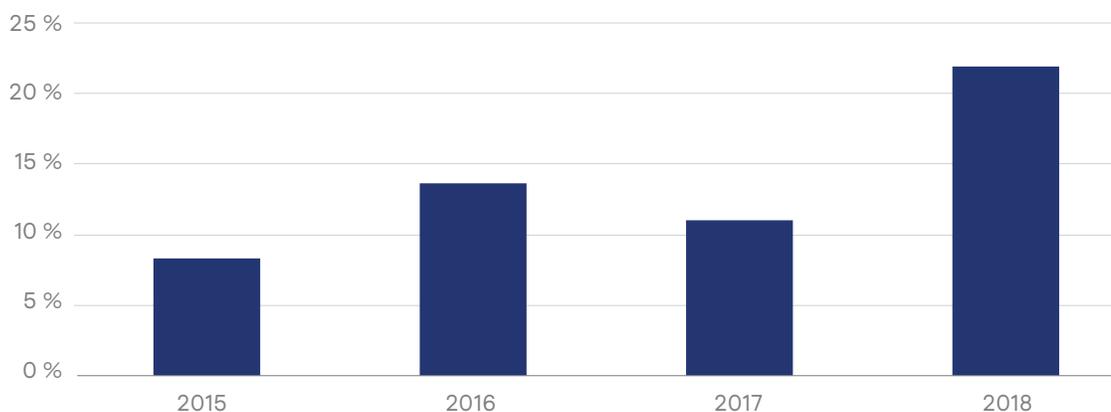
Nous avons constaté que notre clientèle commence à pencher pour les stratégies de placement dont la cote ESG est élevée : cette cote est accordée par Mercer en fonction des facteurs ESG intégrés à ces stratégies, tant en matière de production d'idées que de processus d'investissement.

En 2016 et 2017, le nombre de recherches effectuées par les clients dont le résultat concordait avec une répartition dans une stratégie cotée ESG supérieure a augmenté considérablement, alors que le nombre total d'actifs répartis chaque année n'a pas beaucoup changé — les clients sont simplement plus nombreux à répartir leurs actifs dans ces

stratégies. Cette tendance s'est toutefois renversée en 2018 : le nombre total d'actifs répartis dans des stratégies avec des cotes ESG supérieures a bondi de 11 % environ (total des actifs pour lesquels les clients de Mercer ont effectué des recherches) à environ 22 %. Cette hausse s'explique par des investissements plus importants dans ces stratégies.

L'intégration des facteurs ESG constitue l'un des principaux aspects de la durabilité. Comme plus de 20 % des actifs de 2018 ont été répartis dans des stratégies avec une cote ESG supérieure, il semble de plus en plus pertinent pour les investisseurs d'opter pour cette voie.

FIGURE 1 : RÉPARTITIONS DANS DES STRATÉGIES AVEC UNE COTE ESG SUPÉRIEURE EN POURCENTAGE DE TOUTES LES RECHERCHES DES CLIENTS DE MERCER



Source : Mercer

Outre cette tendance répandue, nous avons également remarqué une augmentation des recherches axées précisément sur la durabilité, souvent effectuées par des clients ayant recours aux spécialistes de l'équipe Investissement responsable de Mercer. Les clients de Mercer

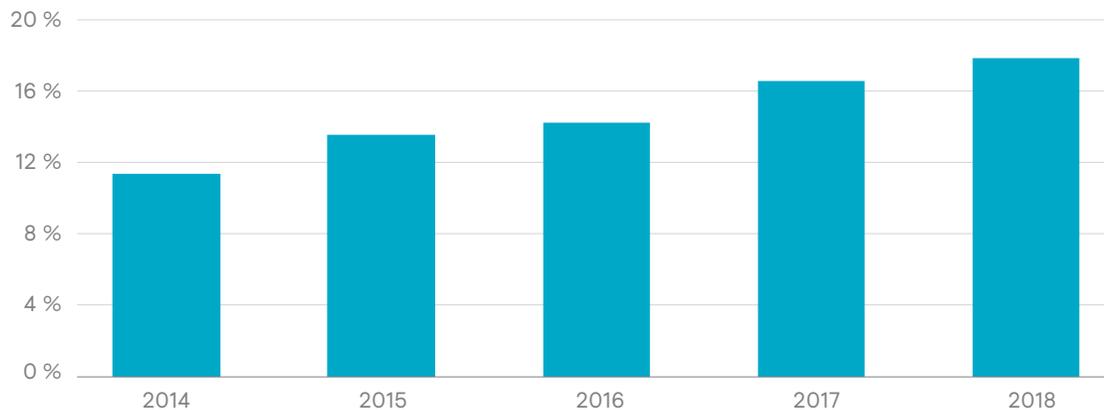
ayant effectué des recherches axées principalement sur la durabilité ont réparti, au cours des trois dernières années, plus de 5 milliards de dollars US d'actifs — environ 1 \$ sur chaque tranche de 13 \$ d'actifs, dans des stratégies pour lesquelles Mercer prenait part à la sélection des gestionnaires.

LES GESTIONNAIRES D'ACTIFS RÉPONDENT À LA DEMANDE

Au même moment, les gestionnaires d'actifs tiennent compte de plus en plus des facteurs ESG dans leurs processus décisionnels, d'évaluation et de placement, ce qui fait augmenter le nombre de stratégies qui vont dans ce sens.

Il est difficile de dire si cette tendance découle d'une demande accrue des clients ou si elle est stimulée par cette demande (probablement les deux). Dans un cas comme dans l'autre, les possibilités à l'heure actuelle sont de plus en plus vastes pour les investisseurs qui font des facteurs ESG une priorité et ces possibilités continuent d'augmenter.

FIGURE 2 : NOMBRE DE STRATÉGIES AVEC UNE COTE ESG SUPÉRIEURE EN POURCENTAGE DE TOUTES LES STRATÉGIES COTÉES PAR MERCER



Source : MercerInsight

LES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION S'ADAPTENT

L'établissement de politiques en matière de durabilité a posé certains défis, notamment en ce qui concerne les politiques environnementales. Ces défis ont possiblement trait à la gestion des coûts financiers, un sujet qui a récemment fait les manchettes en raison des protestations des *gilets jaunes* en France à la suite d'une proposition de hausse des taxes sur l'essence. Ils peuvent aussi être liés à des désaccords quant à la nécessité d'appliquer des politiques à cet égard, comme les États-Unis l'ont montré en se retirant de l'Accord de Paris sur les changements climatiques en 2017.

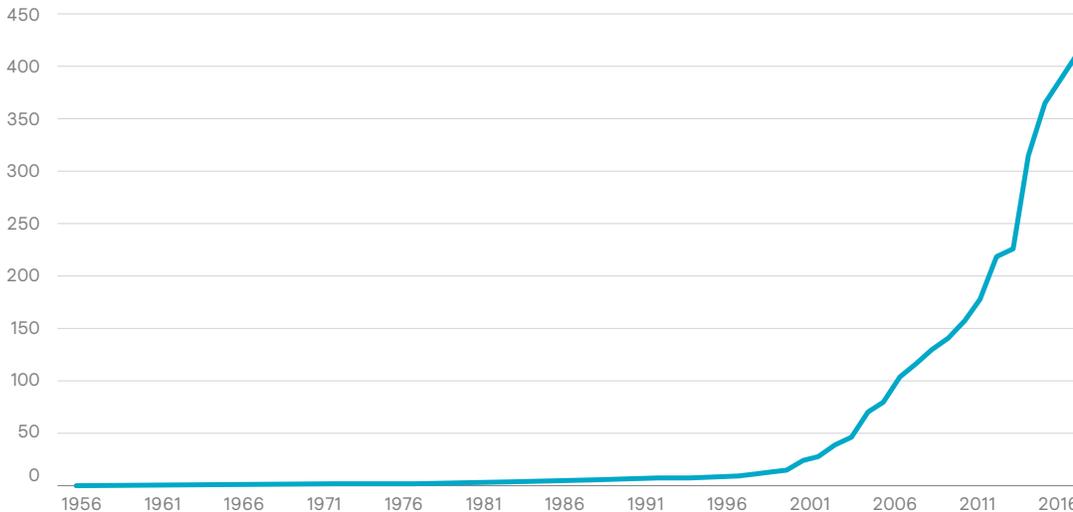
Toutefois, ces défis semblent constituer des exceptions qui confirment la règle, car le nombre de politiques de développement durable a augmenté de façon soutenue au cours des dernières années.

Les gouvernements de nombreux pays, y compris ceux de l'Union européenne et ceux qui font partie du G20, demandent aux investisseurs, aux gestionnaires de placement et aux sociétés détenues d'intégrer, à des degrés divers, les facteurs ESG dans leurs processus décisionnels, ce qui inclut de plus en plus fréquemment les changements climatiques.

On établit de plus en plus de codes de gouvernance pour réglementer les interactions entre les investisseurs et les sociétés détenues. Ce phénomène est relativement récent, étant donné que le premier code de gouvernance a été établi au Royaume-Uni en 2010. Depuis, plusieurs autres pays ont emboîté le pas, notamment en se dotant de lois comme celle sur les principes à respecter par les investisseurs institutionnels responsables du Japon⁵, qui incite les institutions à mettre en place des politiques et à divulguer les mesures qu'elles prennent pour prendre part à la croissance durable des sociétés détenues.

⁵ Council of Experts on the Stewardship Code. *The Principles for Responsible Institutional Investors (Japan's Stewardship Code)*, 2017, accessible sur le site <https://www.fsa.go.jp/en/refer/councils/stewardship/20170529/01.pdf>.

FIGURE 3 : CUMUL DES INTERVENTIONS DANS LE CADRE DE POLITIQUES
 LES RÉVISIONS INDIVIDUELLES ONT ÉTÉ PRISES EN COMPTE DE FAÇON DISTINCTE



Source : *Portrait de la réglementation en fonction des Principes pour l'investissement responsable (PRI)*

Cette figure est tirée du [guide mondial sur l'investissement responsable](#) de l'initiative de Principes pour l'investissement responsable (PRI) de 2016, qui analyse les 50 économies mondiales les plus prospères et relève la réglementation relative aux facteurs ESG en matière de régimes de retraite, de codes de gouvernance, d'exigences d'intégration des facteurs ESG dans un cadre de placement plus vaste et de directives quant à la présentation de l'information par les sociétés, tant sur une base volontaire qu'obligatoire.

POINT DE VUE DE MERCER

La durabilité peut sembler lourde de sens, mais pour nous, elle suppose simplement de comprendre les perspectives mondiales des prochaines années et ce qu'elles pourraient signifier pour vous, en tant qu'investisseur. L'enjeu : évaluer les risques et les occasions que pourraient entraîner les décisions que vous prenez aujourd'hui. Il est possible d'y arriver en sélectionnant des stratégies avec une cote ESG supérieure ou en répartissant vos actifs dans des stratégies axées sur la durabilité.

Le lien qui unit les trois tendances mentionnées précédemment, ainsi que le rythme auquel le changement s'opère jusqu'à maintenant, nous permettent d'affirmer d'un ton très assumé que la durabilité est en plein essor. L'investissement durable n'est peut-être pas encore un phénomène courant, mais pourrait très bien le devenir.

Les investisseurs doivent donc se demander, comme pour toute autre tendance émergente, si celle-ci peut maintenir le rythme. Et si la réponse est oui, combien leur en coûtera-t-il pour « rattraper le temps perdu » ultérieurement ?

À PROPOS DE MERCER

Chez Mercer, nous avons un impact sur la vie quotidienne de plus de 115 millions de personnes en contribuant à l'amélioration de leur santé, de leurs avoirs et de leur carrière. Nous avons pour mission d'aider nos clients et leurs employés à se bâtir un avenir plus sûr et prospère, que ce soit en concevant des régimes de soins de santé abordables, en proposant des programmes qui assurent la constitution d'un revenu de retraite ou en aidant les entreprises à se doter d'une main-d'œuvre qui répond à leurs besoins. Nous misons sur nos analyses et nos idées novatrices pour promouvoir le changement, tout en prévoyant et en comprenant les répercussions présentes et futures des décisions d'affaires sur le plan individuel. Nous abordons les besoins actuels et futurs des personnes dans une perspective d'innovation, et toutes nos idées et nos solutions reposent sur notre vision globale, nos compétences spécialisées et notre grande rigueur analytique. Depuis plus de 70 ans, nous transformons nos idées en solutions concrètes pour améliorer la vie, le travail et la retraite des gens partout dans le monde. Chez Mercer, nous inventons l'avenir, aujourd'hui.

LE SOUTIEN OFFERT PAR MERCER

En matière d'avoirs et d'investissements, il faut mettre en place des solutions de pointe. Nous offrons des services de recherche et de consultation qui peuvent vous aider à évaluer les risques et à concevoir des stratégies de placement sans perdre de vue la nécessité d'atteindre vos objectifs en période de changements. Grâce à leurs connaissances approfondies des aspects complexes des placements ainsi que des facteurs en constante évolution qui les influencent, et avec le soutien de plus de 140 spécialistes en recherche de gestionnaires, les conseillers de Mercer peuvent vous aider à prendre les décisions judicieuses qui répondront à vos besoins d'affaires et qui vous permettront d'assurer un avenir plus satisfaisant à vos employés.

Pour de plus amples renseignements, consultez le site www.mercer.ca

Soyez du débat :

 [@MercerCanada](https://twitter.com/MercerCanada)  [Mercer Canada](https://www.linkedin.com/company/mercer-canada)

Avis importants

Toute référence à Mercer inclut Mercer LLC et ses sociétés associées.

© 2019 Mercer LLC. Tous droits réservés.

La présente contient des renseignements exclusifs appartenant à Mercer qui sont destinés à l'usage exclusif des parties à qui Mercer les a confiés. Son contenu ne peut être modifié, vendu ou communiqué de quelque autre manière que ce soit, en totalité ou en partie, à toute autre personne ou entité, sans l'autorisation préalable écrite de Mercer.

Les conclusions, les évaluations et/ou les opinions exprimées aux présentes sont la propriété intellectuelle de Mercer et peuvent faire l'objet de modifications sans préavis. Elles n'ont pas pour objet d'offrir des garanties quant aux résultats futurs des produits d'investissement, des catégories d'actifs ou des marchés financiers dont il a été question. Les renseignements contenus aux présentes pourraient avoir été obtenus auprès de diverses sources tierces. Bien que ces renseignements soient jugés dignes de foi, Mercer n'a pas cherché à les vérifier. Par conséquent, Mercer ne fournit aucune garantie quant à l'exactitude de ces renseignements et décline toute responsabilité pour tout dommage (direct, indirect ou accessoire) qui pourrait résulter d'une erreur, d'une omission ou d'une inexactitude dans les données fournies par des tiers.

La présente ne constitue ni une offre ni une sollicitation visant l'achat ou la vente de titres, de produits de base ou de tout autre instrument ou produit financier pour le compte de l'un ou l'autre des gestionnaires de placements ou de leurs sociétés affiliées, produits ou stratégies que Mercer pourrait évaluer ou recommander.

La valeur de vos placements peut diminuer ou augmenter et il est possible que vous ne récupériez pas le montant que vous avez investi. La valeur des placements libellés dans une monnaie étrangère varie en fonction des fluctuations de cette monnaie étrangère. Certains placements, notamment les titres émis par des sociétés étrangères, à petite capitalisation ou de marchés émergents, les biens immobiliers ainsi que les fonds non liquides, à levier financier ou à rendement élevé, comportent des risques accrus dont il faut tenir compte avant de choisir un gestionnaire de placements ou de prendre une décision de placement.

Le cas échéant, les données sur l'actif confié à nos services de consultation comprennent les données consolidées de Mercer Investment Consulting, Inc. et de ses sociétés affiliées à l'échelle mondiale (Mercer). Les données ont été obtenues auprès de différentes sources, incluant, sans s'y limiter, des dépositaires ou des gestionnaires de placements tiers, des déclarations réglementaires et des clients (données autodéclarées). Mercer n'a pas soumis les données à une vérification indépendante. Lorsqu'elles sont disponibles, les données sont fournies à la date indiquée (la date de rapport). Si elles ne sont pas disponibles à cette date, l'information disponible à la date la plus récente (qui peut être postérieure à la date de rapport) a été incluse. Les données comprennent l'actif des clients qui ont fait appel à Mercer pour obtenir des services par projets pendant la période de 12 mois se terminant à la date de rapport ainsi que l'actif des clients qui sont abonnés à la base de données des recherches de Mercer sur les gestionnaires diffusée sur la plateforme MercerInsight®.

Le cas échéant, les données sur l'actif sous gestion indiquées ici comprennent les données consolidées de Mercer Investment Management, Inc. et de ses unités de gestion fiduciaire affiliées à l'échelle mondiale à la date indiquée.

Mercer a élaboré et mis sur pied une méthode d'évaluation de la valeur ajoutée par le biais des recommandations de ses spécialistes en recherche de gestionnaires. Le cas échéant, les données présentées sur la valeur ajoutée reposent sur cette méthode, et les résultats de l'analyse, pour les périodes allant jusqu'au 31 décembre 2017, figurent dans le rapport ci-joint. Pour en apprendre davantage sur la divulgation de conflits d'intérêts, veuillez communiquer avec votre représentant Mercer ou consulter le site www.mercer.com/conflictsofinterest.

Le présent document ne contient aucun conseil en matière de placement ayant trait à votre situation personnelle. Aucune décision d'investissement ne doit être fondée sur les renseignements qu'il contient sans l'obtention au préalable d'un avis professionnel approprié et sans que soit prise en compte votre situation particulière.

Mercer ne fournit aucun conseil d'ordre fiscal ou juridique. Communiquez avec votre conseiller fiscal, votre comptable ou votre avocat avant de prendre toute décision ayant des implications fiscales ou juridiques.

Les services de gestion de placements au Canada sont dispensés par Mercer, Gestion mondiale d'investissements Canada limitée.

Les services de consultation en gestion de placements sont fournis par Mercer (Canada) limitée.